



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile

Question écrite n° 21606

Texte de la question

M. Mounir Belhamiti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre et la gestion des centres d'accueil pour demandeurs d'asile. À l'été 2018, le square Daviais à Nantes a été évacué et les sept-cents personnes présentes ont été prises en charge par la ville. Actuellement, à Saint-Herblain, un gymnase est occupé par plus de trois cents migrants dont la plupart ont le statut de demandeurs d'asile politique, qui vivent dans des conditions sanitaires et humaines intolérables. Cette situation risque de perdurer et de se multiplier dans les métropoles françaises dans les années à venir. Il semblerait que les préfetures de région ne fassent pas le lien entre elles et gèrent chacune les situations sur leur territoire alors que les arrivées de demandeurs d'asile sont très variables d'un département à l'autre. Aussi, il lui demande d'une part un état des lieux des CADA en France et d'autre part s'il envisage de mettre en place un comité de suivi et de pilotage qui permettrait de recenser toutes les demandes, et de permettre une interaction entre préfetures et avec ses services, dans l'objectif de réguler plus efficacement les places en fonction du statut des personnes, et d'assurer une meilleure répartition sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Mounir Belhamiti](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21606

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6595

Question retirée le : 20 août 2019 (Fin de mandat)